

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente**

**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

#### **2. Proposition de décision**

Approbation du PV du 5 septembre 2023

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet :** Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS - Vote.

**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

#### 1. Exposé du dossier

Dans le cadre du budget 2024, un rapport sur les synergies est annexé au dossier. Il doit être analysé par le CoDir Commun, le comité de concertation commune/CPAS et les conseils réunis en séance commune, avant d'être voté par les instances, de manière séparée.

#### 2. Proposition de décision

- Adoption du rapport sur les synergies

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

- PV CoDir Commun ;
- PV Comité de Concertation commune CPAS ;
- Rapport sur les synergies ;

#### 4. Informations budgétaires

/

#### 5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081/39.60.70

Courriel : [Florian.Goosse@profondeville.be](mailto:Florian.Goosse@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : « Je cours pour mon semi-marathon/marathon » débutant les 9 janvier (marathon) et 10 janvier 2024 (semi-marathon et « 10+rapide »)**  
**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

#### **1.Exposé du dossier**

Nouvelle édition de la préparation au semi-marathon et marathon de Namur qui aura lieu le 7 avril 2024.

La formation durera 13 semaines et débutera les 9 janvier (marathon) et le 10 janvier (semi-marathon et « 10+trail ». L'inscription sera de 35€ pour la session et le défraiement pour les coachs sera de 25€/séances avec l'équivalent de 5 séances en plus pour le coach du marathon (temps passé pour les différents plans de préparation et coaching).

Inscription à la Zatopec Académie (asbl « Sports et santé ») pour un montant de 10€/participants afin de bénéficier d'une assurance pour les participants.

Les inscriptions seront limitées à 20 pour le marathon et à 60 pour le semi- marathon et le « 10+rapide ».

#### **2. Proposition de décision**

De s'inscrire dans l'Opération « Je cours pour mon marathon et semi-marathon » 2024. De fixer la contribution des participants à 35€ pour les 13 séances de la session

De fixer le défraiement des animateurs à 25€ (13 séances pour les coachs du semi-marathon et l'équivalent de 18 séances pour le coach du marathon

De s'inscrire à la Zatopec académie pour bénéficier des assurances pour les participants (10€/paricipants).

De prendre en charge les frais d'inscriptions des coachs au semi-marathon et marathon de Namur

De signer une convention de volontariat entre les coachs et la commune

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

#### **4. Informations budgétaires**

Article budgétaire : 764/124-48

#### **5. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be





**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : Fabrique d'église – Lesve – 2023 – Modification budgétaire**  
**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

### **1. Exposé du dossier**

La modification budgétaire de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 07 septembre 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

### **2. Proposition de décision**

1. Approuver la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Lesve
2. Transmettre copie de la décision à :
  - L'établissement cultuel concerné
  - L'organe représentatif du culte

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lesve – 2023 – Modification budgétaire
- F.E. Lesve – 2023 – Modification budgétaire – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lesve – 2023 – Tableau financier

### **4. Informations budgétaires**

Impact : 1.696,00 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7903/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

### **5. Subvention**

Néant

### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : Fabrique d'église – Lesve – Exercice 2024 – Budget**  
**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

### **1. Exposé du dossier**

Le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 07 septembre 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

### **2. Proposition de décision**

1. Approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église de Lesve
2. Transmettre copie de la décision à :
  - L'établissement cultuel concerné
  - L'organe représentatif du culte

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lesve – 2024 – Budget
- F.E. Lesve – 2024 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lesve – 2024 – Tableau financier
- F.E. Lesve – 2024 – Budget – Avis de légalité

### **4. Informations budgétaires**

Impact : 15.417,05 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7903/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

### **5. Subvention**

Néant

### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : Fabrique d'église – Arbre – Exercice 2023 – Modification budgétaire**  
**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

### **1. Exposé du dossier**

La modification budgétaire de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 29 août 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

### **2. Proposition de décision**

1. Approuver la modification budgétaire 2023 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
  - L'établissement cultuel concerné
  - L'organe représentatif du culte

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2023 – MB1
- F.E. Arbre – 2023 – MB1 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Arbre – 2023 – Tableau financier

### **4. Informations budgétaires**

Impact : 870,84 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7901/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

### **5. Subvention**

Néant

### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : Fabrique d'église – Arbre – Exercice 2024 – Budget**  
**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

### **1. Exposé du dossier**

Le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 29 août 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

### **2. Proposition de décision**

1. Approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
  - L'établissement cultuel concerné
  - L'organe représentatif du culte

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2024 – Budget
- F.E. Arbre – 2024 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Arbre – 2024 – Tableau financier
- F.E. Arbre – 2024 – Budget – Avis de légalité

### **4. Informations budgétaires**

Impact : 4.837,76 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7901/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

### **5. Subvention**

Néant

### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

Objet : **Approbation des modifications budgétaires 02/2023**  
Séance du Conseil communal du : **17/10/2023**

#### 1. Exposé du dossier

Diverses adaptations de crédits sont inscrites et détaillées dans les documents annexés.

#### 2. Proposition de décision

Approbation des modifications budgétaires 02/2023.

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- **Modifications budgétaires 02/2023 (ordinaire et extraordinaire)**
- **Annexes**

#### 4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : **61//2023 - favorable**

#### 5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**

Montant : Néant

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**

Téléphone : **081/39.60.71**

Courriel : **[laurence.gelay@profondeville.be](mailto:laurence.gelay@profondeville.be)**





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : avenant au cahier des charges réglant la location du café Notre Maison à Lustin**

Séance du Conseil communal du : **17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Le Conseil en sa séance du 23.01.23 a arrêté le cahier des charges réglant la location du café Notre Maison. Le Collège en sa séance du 19.04.23 lors de la désignation du locataire a précisé un point du cahier des charges en prévoyant que l'adaptation des loyers suite à l'occupation de la cuisine interviendrait dès le début de son occupation réelle et au plus tard 6 mois à dater de la signature du bail.

#### **2. Proposition de décision**

Adopter un avenant au cahier des charges incluant la précision du Collège.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- La délibération du Conseil du 23.01.23
- La délibération du Collège du 19.04.23

#### **4. Informations budgétaires**

néant

#### **5. Subvention**

néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène  
Téléphone : 081/42.02.16  
Courriel : [mhboxus@profondeville.be](mailto:mhboxus@profondeville.be)



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet :** Candidatures dans le cadre de l'appel à projets « Territoire Intelligent / Smart Region ».  
**Séance du Conseil communal du :** 17 octobre 2023

#### **1. Exposé du dossier**

L'appel à projets « Territoire Intelligent / Smart Region » a pour objectif de soutenir le développement d'outils numériques permettant la mise en œuvre de solutions répondant à des enjeux actuels et futurs dans différents domaines (énergie, mobilité, économie, tourisme, gestion de crise, etc.). Un focus particulier est accordé à l'obtention et la gestion de données ouvertes (open datas).

La commune propose de remettre deux dossiers de candidature dans le cadre de cet appel à projets :

- Smart Mobility : Développement d'un système de monitoring au niveau de la mobilité sur base de senseurs à placer au niveau des fenêtres de citoyens volontaires. Ce projet a pour objectif de qualifier et quantifier la mobilité sur le territoire (vitesse, type de véhicules, trafic, etc.) et l'information/sensibilisation des citoyens ;
- Smart Energy : Mise en place d'un système de régulation des chaudières et de suivi des consommations à distance (électricité, eau, mazout). Ce projet a pour objectif d'assurer une meilleure gestion des régulations et un suivi des consommations plus précis, avec une économie moyenne estimée de 15% au niveau des consommations énergétiques.

Les projets lauréats bénéficieront d'un subside équivalent à 70% du montant total, avec 10% supplémentaire pour l'accompagnement et la mise en œuvre du projet.

#### **2. Proposition de décision**

Proposition d'approuver et de soumettre les deux dossiers de candidatures « Smart Mobility » et « Smart Energy » dans le cadre de l'appel à projets « Territoire Intelligent / Smart Region ».

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Canevas appel à projets « Smart Region » ;
- Délibération Collège du 26 septembre 2023 ;
- Délibération Collège du 04 octobre 2023 ;
- Délibération Collège d'Assesse du 2 octobre 2023 ;
- Formulaire candidature « Smart Mobility »
- Budget prévisionnel « Smart Mobility »
- Résumé de projet « Smart Mobility »
- Formulaire candidature « Smart Energy »
- Budget prévisionnel « Smart Energy »
- Résumé de projet « Smart Energy »
-

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : 95.922,45 euros H.T.V.A. 116.066,17 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : Pas encore défini (MB de mai).

Avis de légalité de la Directrice financière : Ok.

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : RW

Montant : 92.852,94€

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Entretien de voiries 2019-2024**  
**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Il s'agit de l'approbation des conditions (documents), du mode de passation et de l'estimation du marché public de travaux des entretiens de voiries 2019-2024 (ou « entretiens de voiries » – partie 2)

#### **2. Proposition de décision**

Art.1<sup>er</sup> : D'approuver le cahier des charges n°3P/782 ou VEG21-4900 et ses annexes (PGSS, Métré récapitulatif, Plans, analyses RQT et essais de sol, projet d'avis de marché) ainsi que le montant estimé du marché intitulé "Entretien de voiries 2019-2024", établis par l'auteur de projet, Inasep, sis rue des Vieux 1b à 5100 Naninne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.080.000,00€ HTVA ou 2.516.800,00€ TVAC (21 % TVA).

Art. 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- des documents du marché public de travaux (plans, projet avis de marché, cahier des charges – partie administrative et technique, essais de sol et RQT) ;
- Avis DF 62/2023 du 05 octobre 2023 ;
- Délibérations et convention de mission de service ;

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : 2.080.000,00€ HTVA ou 2.516.800,00€ TVAC (21 % TVA).

Article budgétaire : 421/735-60/2019 (n° de projet 20190021).

Avis de légalité de la Directrice financière : 62/2023 du 05 octobre 2023.

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x



**6. Gestionnaire du dossier**

|                                                    |                                                   |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Mme Alexandra PIETTE – gestionnaire administrative | INASEP (Mme Isabelle VERMEREN) – auteur de projet |
| 081/42.02.42                                       |                                                   |
| alexandra.piette@profondeville.be                  | Isabelle.vermeren@inasep.be                       |
| M. Raphaël DE SNERCK – gestionnaire technique      |                                                   |
| 081/39.60.86                                       |                                                   |
| Raphael.desnerck@profondeville.be                  |                                                   |





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Règlement complémentaire de circulation - Nouvelle délimitation du sens unique situé rue de la Guinguette à Lesve.**

**Séance du Conseil communal du : 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Il est proposé au Conseil communal une nouvelle délimitation du sens unique à la rue Guinguette à Lesve, comme indiqué sur le plan ci-annexé. En effet, Monsieur Juliano Tarantino dispose d'un bien en rénovation à la rue précitée et par conséquent, il sollicite le déplacement du double sens à hauteur du bien en rénovation. Cela lui permettra de quitter la zone susvisée sans devoir rejoindre le centre du village.

#### **2. Proposition de décision**

- De modifier l'emplacement du panneau sens unique situé rue de la Guinguette de 100 mètres, comme indiqué sur le plan ci-annexé, soit à hauteur du bien appartenant à l'intéressé.
- De soumettre le règlement complémentaire à l'autorité de tutelle.
- De charger le service travaux de réaliser le déplacement de la signalisation en cas d'approbation par la tutelle.
- De publier le présent règlement conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une fois reçue la validation de la tutelle.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné du plan de la nouvelle délimitation du sens unique situé rue de la Guinguette à Lesve.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Dumont Angie

Téléphone : 081/42.02.25

Courriel : angie.dumont@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet :** Poste de Directeur financier - Nomination définitive.

**Séance du Conseil communal du 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Vu la délibération du Conseil communal du 20.06.2022 décidant de désigner une candidate stagiaire au poste de Directrice financière ;

Vu la délibération du Conseil communal du 20.06.2022 constatant la prestation de serment de l'intéressée, entre les mains du Président ;

Vu le rapport de stage final de la Directrice financière ;

Attendu que le rapport conclu à l'aptitude de l'intéressée et propose sa nomination définitive ;

#### **2. Proposition de décision**

Au scrutin secret, désignation de l'intéressée.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

le rapport de stage final ;

#### **4. Informations budgétaires**

/

#### **5. Subvention**

/

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : [Florian.Goosse@profondeville.be](mailto:Florian.Goosse@profondeville.be)



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Admission à la pension anticipée en date du 01.03.2024 d'un ouvrier statutaire**

**Séance du Conseil communal du 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Monsieur \*\*\* \*\*\* ouvrier au sein de notre Administration depuis le 25.02.2008, nommé à titre définitif le 01.07.2016, a introduit sa demande de pension au Service Fédéral des Pensions qui précise que l'intéressé peut prendre sa pension à la date souhaitée du 01.03.2024.

#### **2. Proposition de décision**

Prise d'acte que Monsieur \*\*\* \*\*\*, ouvrier statutaire nommé à temps plein, est dans les conditions pour être admis à la pension anticipée en date du 01.03.2024, puisqu'il remplit les conditions d'âge et de durée de carrière.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Courrier SF Pensions à la Commune (13.04.2023) – Future pension de \*\*\* \*\*\*, Date de prise de cours : le 01.03.2024
- Courrier de \*\*\*\* \*\*\*\*\* (17.09.2023) – Demande de pension d'ouvrier statutaire à partir du 01.03.2024
- Délibération du Collège du 04.10.2023 : Admission à la pension de retraite en date du 01.03.2024 - \*\*\* \*\*\* - Ouvrier statutaire – Proposition d'inscrire le point au Conseil d'octobre 2023

#### **4. Informations budgétaires**

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : [bernadette.defosse@profondeville.be](mailto:bernadette.defosse@profondeville.be)



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.05.2024 d'un ouvrier sous statut contractuel subventionné**

**Séance du Conseil communal du 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Monsieur \*\*\* \*\*\*, ouvrier sous statut contractuel subventionné au sein de notre Administration depuis le 01.01.1987, souhaite faire valoir son droit d'être admis à la pension de retraite anticipée à partir du 01.05.2024, puisque l'intéressé sera, à cette date, dans les conditions d'âge et de carrière.

Le Service fédéral des Pensions a transmis deux courriers à Monsieur \*\*\* \*\*\* :

- courrier daté du 30.06.2023 notifiant la décision de pension à la date de prise de cours le 01.05.2024, suite à l'introduction par l'intéressé, en date du 19.06.2023, de sa demande de pension de travailleur salarié

- courrier daté du 07.09.2023 confirmant le paiement de la pension à partir du 01.05.2024, puisque l'intéressé a déclaré audit Service qu'il cesserait ou aurait cessé toute activité professionnelle à partir de cette date.

#### **2. Proposition de décision**

Prise d'acte que Monsieur \*\*\* \*\*\*, ouvrier sous statut contractuel subventionné, est dans les conditions pour être admis à la pension de retraite anticipée en date du 01.05.2024, puisqu'il remplit à cette date les conditions d'âge et de durée de carrière.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Courrier SF Pensions adressé à Monsieur \*\*\* \*\*\* (30.06.2023) – Notification de votre décision de pension à la date de prise de cours le 01.05.2024
- Courrier SF Pensions adressé à Monsieur \*\*\* \*\*\* (07.09.2023) – Confirmation du paiement de votre pension à partir du 01.05.2024
- Courrier de Monsieur \*\*\*\* \*\*\* adressé à l'Administration communale de Profondeville (20.09.2023) – Prise de cours de la pension de retraite anticipée
- Délibération du Collège du 04.10.2023 : Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.05.2024 – Monsieur \*\*\* \*\*\* - Ouvrier sous statut contractuel subventionné – Proposition d'inscrire le point au Conseil d'octobre 2023

#### **4. Informations budgétaires**

Pension complémentaire constituée par la mise en place, au 01.01.2022, d'un second pilier de pension pour les agents contractuels de l'Administration communale de Profondeville avec bénéfice d'une réduction de la cotisation de responsabilisation.

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : [bernadette.defosse@profondeville.be](mailto:bernadette.defosse@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.**

**Séance du Conseil communal du 17 octobre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

#### **2. Proposition de décision**

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : [bernadette.defosse@profondeville.be](mailto:bernadette.defosse@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet :** Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.  
**Séance du Conseil communal du :** 17/10/2023.

#### **1. Exposé du dossier**

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

#### **2. Proposition de décision**

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 10 mai – 21 juin – 28 juin – 6 septembre – 13 septembre – 20 septembre | 2023.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.  
Article budgétaire :-  
Avis de légalité de la Directrice financière :-

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant  
Montant : -

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Deneyer Isabelle  
Téléphone : 081/42 02 23  
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

